



Bourgogne Franche-Comté : les deux tiers des agents des administrations régionales de l'État à moins de 30 minutes de leur travail

En Bourgogne Franche-Comté, les deux tiers des agents des administrations régionales résident à proximité de leur lieu de travail, dans l'agglomération de Besançon pour les uns, dans celle de Dijon pour les autres : leur temps de trajet pour aller travailler ne dépasse pas la demi-heure. Le tiers restant habite plus loin, entre Dijon et Besançon, autour du Grand Dijon ou du Grand Besançon voire à plus d'une heure de leur emploi.

David Brion, Insee Bourgogne et
Audrey Mirault, Insee Franche-Comté

Dans le cadre de la réforme territoriale, la refonte de la carte des régions conduit à modifier l'organisation des services de l'État, calée jusqu'alors sur un modèle à 22 régions métropolitaines.

Dans ce contexte de projet de réorganisation des directions régionales, la connaissance des déplacements pendulaires des agents concernés prend une dimension particulière en matière de gestion des ressources humaines. La présente étude a été réalisée en juillet 2015 à partir de données concernant 1 130 agents de directions régionales (Sgar, Dreal, Draaf, Direccte, Drac et DRJSCS) (*définitions*), soit 610 travaillant à Dijon et 520 à Besançon.

Surtout des résidents du Grand Dijon et du Grand Besançon

En Bourgogne et en Franche-Comté, les agents de ces administrations habitent pour la plupart soit à Dijon ou à Besançon, où se trouve leur résidence administrative, soit dans des communes proches : les deux tiers, 730, sont domiciliés dans le Grand Dijon et le Grand Besançon. Parmi ceux-ci, 283 vivent et travaillent à Dijon, 226 vivent et travaillent à Besançon. Par ailleurs 120 fonctionnaires résident dans l'espace englobant les communes proches des gares de Genlis, Auxonne, Dôle, Saint-Vit (réseau TER) ou proches de la gare TGV (comme par exemple Geneuille ou Rioz), qui permettent de relier facilement Dijon et Besançon. Sur ce territoire, ceux qui habitent des communes situées dans une bande médiane entre Dijon et Besançon, mettent pratiquement autant de temps par la route pour rejoindre ces deux villes : pour une trentaine,

l'écart entre les durées des deux trajets n'excède pas dix minutes. Mais en s'éloignant de cette bande, l'écart de temps augmente ; il peut ainsi atteindre la demi-heure pour une quarantaine d'agents.

Les axes routiers et ferroviaires favorisent aussi l'installation d'actifs sur deux autres territoires, l'un dans l'orbite de Besançon, l'autre dans celle de Dijon. Ainsi, 120 agents habitent des communes éloignées au plus d'une quarantaine de kilomètres de Dijon. Ils sont installés dans les EPCI comprenant Mirebeau-sur-Bèze, Messigny-et-Vantoux et Is-sur-Tille au nord, Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges, Beaune et Seurre au sud et Sombornon à l'ouest.

À l'est et au sud de Besançon, une quarantaine d'agents habitent dans cinq EPCI, autour de Baume-les-Dames, Valdahon, Ornans et Arc-et-Senans.

1 130 agents en poste à Besançon et Dijon

Nombre d'agents en poste* à la fin juillet 2015

Administration**	Travaillant à Dijon		Travaillant à Besançon	
	Nombre	Dont résidents du Grand Dijon	Nombre	Dont résidents du Grand Besançon
Dreal	221	145	182	114
Draaf	129	75	93	69
Directe	110	70	94	65
Drac	68	48	55	39
DRJSCS	46	34	60	38
Sgar	34	20	34	21
Ensemble	608	392	518	346

* ensemble des agents des Sgar et des directions régionales du périmètre Administration régionale de l'État*.

** voir encadré Définitions.

Sources : Administrations régionales de Bourgogne et Franche-Comté ; calculs Insee.

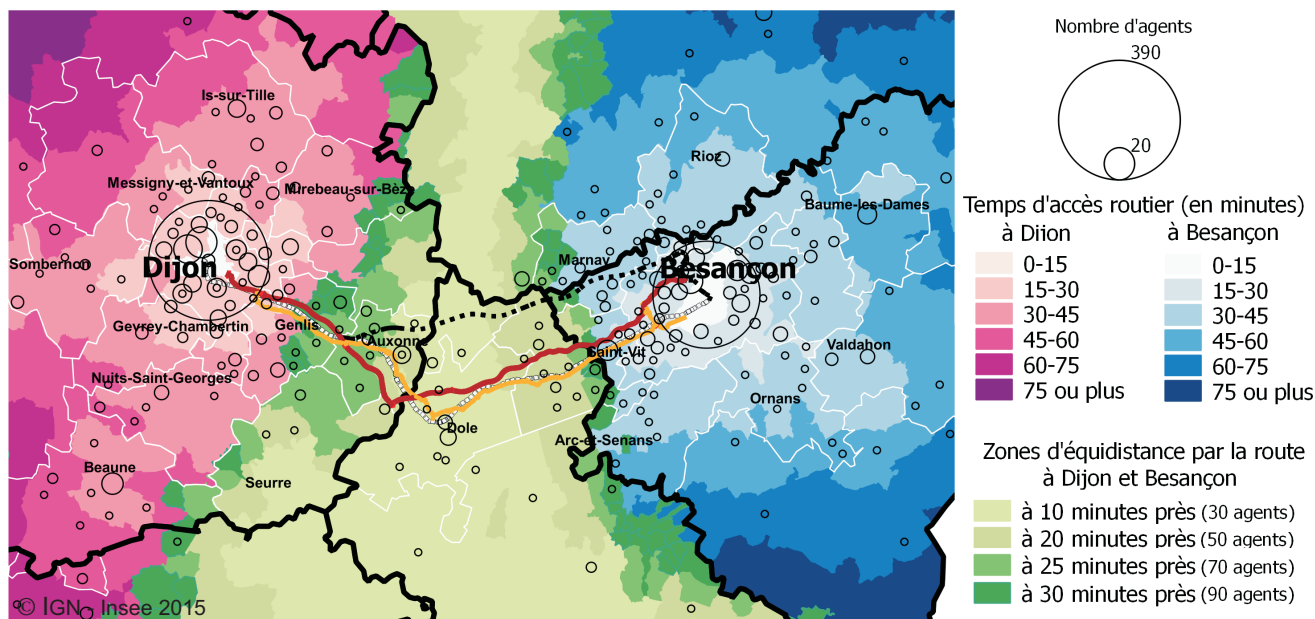


PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE



2 45 % des agents résident dans les communes de Dijon ou Besançon

Répartition des agents par commune de résidence et temps d'accès à Dijon et Besançon



Limites départementales

Principaux axes de communication entre Dijon et Besançon

Contour blanc
Principaux EPCI de domicile des agents

Autoroute et voie express

Voie ferrée classique

Autres

Voie ferrée Grande vitesse

Sources : Administrations régionales de Bourgogne et Franche-Comté ; calculs Insee, Métric (temps le plus rapide par la route aux heures pleines).

Un peu plus d'une centaine enfin sont davantage éloignés de leur résidence administrative. Parmi eux, rares sont ceux qui, habitant l'une des deux capitales régionales, vont travailler dans l'autre.

À 19 kilomètres de leur travail

L'ensemble des 1 130 agents habitent à 19 kilomètres en moyenne par la route de leur lieu de travail, un éloignement comparable à celui de l'ensemble des actifs employés à Dijon et Besançon (17 kilomètres en moyenne).

Les deux tiers de ces fonctionnaires rejoignent la commune de leur résidence administrative en moins de 30 minutes par la route. En revanche, le temps de transport dépasse une heure pour 6 % d'entre eux.

Le train ou la voiture ?

Les déplacements par le train sont jugés moins fatiguants que ceux par la route, en particulier dans le cas des navettes quotidiennes du domicile au lieu de travail. La pénibilité intervient dans le choix du mode de transport, mais aussi d'autres facteurs comme la présence d'une gare à proximité de son domicile et de son lieu de travail, les temps de trajet, les coûts comparatifs et les contraintes horaires et familiales. Sur la ligne de chemin de fer reliant Dijon-ville à Besançon-Viotte, deux trains au moins desservent les gares

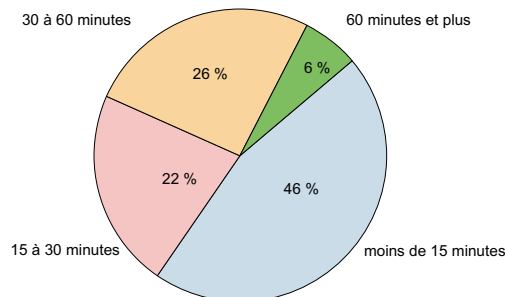
intermédiaires le matin et en fin d'après-midi, dans un sens comme dans l'autre.

Le renforcement du cadencement de ces trains régionaux serait de nature à davantage favoriser ce mode de transport.

Sur la centaine d'agents de l'État résidant à proximité de cette ligne, le train offre, pour une quarantaine, un temps de trajet inférieur de quinze minutes à celui effectué en voiture. De gare à gare, le train relie Dijon à Besançon plus rapidement que la voiture. Selon le nombre de gares intermédiaires desservies, il faut entre 43 et 74 minutes pour relier les deux villes alors qu'un parcours en voiture, même par autoroute, prend environ 80 minutes aux heures pleines. ■

3 Les deux tiers des agents à moins de 30 minutes

Répartition des agents selon le temps qu'il leur est nécessaire, par la route, pour atteindre leur lieu de travail (%)



Sources : Administrations régionales de Bourgogne et Franche-Comté ; calculs Insee, Métric (temps le plus rapide par la route aux heures pleines).

Insee Bourgogne

2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Rédacteur en chef :

Chantal Prenel

ISSN : 2416 - 898X (en ligne)

ISSN : 2425 - 0392 (imprimé)

© Insee 2015

Définitions

Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Draaf : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt.

Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Drac : Direction régionale des affaires culturelles.

DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Sgar : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine, de communes ou d'agglomération).

